

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30**

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :  
**30 juin 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-  
Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M.  
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ  
Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT  
Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Détachement sur un emploi  
fonctionnel de la Directrice Générale  
des Services.

**Absents excusés** : Mme PANO-WENTZEL Marylène,  
M. FOUCAL Olivier.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 83/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint Délégué, expose au Conseil Municipal  
la possibilité de détachement sur un emploi fonctionnel de la Directrice Générale des services.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,
- Vu les décrets n° 87-1101 et n° 87-1102 du 30 décembre 1987 portant respectivement dispositions statutaires particulières et échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,
- Vu la demande écrite en date du 11 avril 2016 de mise en détachement sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services présentée par Madame Catherine BOUDOT,
- Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 avril

2016,

Le Conseil Municipal informé délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide du détachement de Madame Catherine BOUDOT dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants à compter du 01 juillet 2016 pour une durée de 5 ans.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,